

PROJET PEDAGOGIQUE

2025 – 2026

ALAE SALEILLES - ELEMENTAIRE
Rue RAOUL FOLLEREAU
66280 SALEILLES

DIRECTION
RESPLANDY MATTHIEU
TOLLET CHRISTINE



SOMMAIRE

- 1. Contexte**
 - 1.1.** Présentation de l'ADPEP 66
 - 1.2.** Les intentions éducatives de l'association
 - 1.3.** Les partenaires
- 2. Diagnostic du territoire**
 - 2.1.** La situation géographique
 - 2.2.** La population
 - 2.3.** Extrait INSEE
 - 2.4.** Les acteurs éducatifs, institutionnels et associatifs
- 3. L'accueil d'enfants en situation de handicap**
- 4. Présentation de la structure**
 - 4.1.** Les effectifs
 - 4.2.** Les moyens
 - 4.3.** Le fonctionnement ALAE
 - 4.4.** Journée type
 - 4.5.** Les projets et pôles d'activités
- 5. La place de l'enfant**
 - 5.1.** Les caractéristiques et besoins de l'enfant
 - 5.2.** Le relationnel
- 6. Les objectifs de la structure**
- 7. Formation**
 - 7.1.** Les réunions
 - 7.2.** Accompagnement de l'équipe
- 8. Contexte réglementaire**
 - 8.1.** Hygiène et sécurité
 - 8.2.** Le non-négociable
- 9. Implication et participation des familles**
 - 9.1.** Implication
 - 9.2.** Communication
- 10. Évaluation**

CONTEXTE

La ville de Saleilles a décidé de confier la gestion de l'accueil de loisirs à une association d'éducation populaire et donc d'avoir recours au régime juridique de la gestion déléguée. En réponse à l'appel à candidature, l'ADPEP 66 a été retenue.

Les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ADPEP sont fixés par le cahier des charges de la délégation.

1. 1. L'ADPEP 66

Elle a été fondée en 1915 par des inspecteurs d'Académie et des instituteurs pour venir en aide aux orphelins de la guerre.

La Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public a été reconnue Association d'Utilité Publique le 16 août 1919.

En 1925, l'ADPEP décide de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Aujourd'hui, cette mission reste d'actualité.

2. 2. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ASSOCIATION **(EXTRAIT DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ORGANISATEUR)**

Quatre principes guident l'action de l'ADPEP depuis l'origine :

- Le respect des principes laïques de la République.
- Des actions en complément des missions de l'Education Nationale.
- La dimension sociale : aider les plus nécessiteux.
- La fondation éducative : développer l'esprit de solidarité chez les jeunes.

Des Objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome
- Participer à des projets collectifs
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité
- Comprendre l'environnement pour le respecter
- Prendre en compte les parents
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants
- S'adapter aux rythmes de l'enfant

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : la laïcité, la solidarité et l'égalité.

Si la loi de 1905 implique la séparation des Églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre ensemble » et d'ouverture à l'autre. «La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...» Extrait du projet fédéral PEP 2012 - 2017.

La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire.

L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** : partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** : à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

3. 3. LES PARTENAIRES



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Saleilles se trouve dans le département des Pyrénées-Orientales, en région Occitanie.

Elle se situe à 7 km à vol d'oiseau de Perpignan, préfecture du département, et à 7 km de Canet-en-Roussillon, bureau centralisateur du canton de la Côte sableuse dont dépend la commune depuis 2015 pour les élections départementales. La commune fait en outre partie du bassin de vie de Perpignan.

Les communes les plus proches sont : Théza (1,8 km), Alénya (2,9 km), Cabestany (3,0 km), Corneilla-del-Vercol (3,3 km), Villeneuve-de-la-Raho (3,4 km), Saint-Nazaire (3,6 km), Montescot (5,3 km), Saint-Cyprien (6,0 km).

Sur le plan historique et culturel, Saleilles fait partie de l'ancienne province du royaume de France, le Roussillon, qui a existé de 1659 jusqu'à la création du département des Pyrénées-Orientales en 17905 et qui recouvrait les trois vigueries du Roussillon, du Conflent et de Cerdagne.

L'ALAE est situé au 5 Rue Boulevard du 8 Mai 66280 Saleilles.

L'HABITAT ET LA POPULATION

En 30 ans, la commune de Saleilles a connu une importante augmentation de la population qui a été multiplié par 3.

Au dernier recensement (2021), on dénombrait 5760 habitants. Ce phénomène s'explique par l'installation de jeunes ménages. La commune est attractive pour les travailleurs.

Elle se retrouve au tout premier plan des zones à construire. D'un côté, l'urbanisation de Perpignan est déjà fortement développée et celle de Cabestany est volontairement arrêtée par leurs élus. Un littoral, dont on cherche également aujourd'hui à contrôler l'extension, font de Saleilles un terrain de prédilection pour un développement urbain certain : espace d'habitat d'actifs travaillant dans le bassin de Perpignan, c'est le trait dominant de l'urbanisation actuelle.

Nous accueillons principalement les enfants du village. Le public est mixte, composé d'enfants provenant à la fois de familles de classe aisées, moyennes et parfois défavorisées.

Voici quelques données INSEE pour mieux comprendre la composition de la population Saleillencques.

DONNÉES INSEE

Évolution et structure de la population en 2020

Commune de Saleilles (66189)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	4 455	100,0	4 988	100,0	5 617	100,0
0 à 14 ans	705	15,8	795	15,9	976	17,4
15 à 29 ans	641	14,4	733	14,7	663	11,8
30 à 44 ans	769	17,3	798	16,0	1 003	17,9
45 à 59 ans	919	20,6	1 038	20,8	1 102	19,6
60 à 74 ans	846	19,0	962	19,3	1 072	19,1
75 ans ou plus	574	12,9	662	13,3	800	14,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 101	2 489	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	5	5	0,0	0,3	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	193	54	0,0	10,4	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	119	108	0,9	9,9	1,5
Professions intermédiaires	310	379	9,8	26,3	6,4
Employés	176	556	8,7	27,1	7,9
Ouvriers	338	73	6,8	16,1	3,3
Retraités	670	865	0,0	0,2	70,1
Autres personnes sans activité professionnelle	289	449	73,8	9,7	8,4

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 378	100,0	1 494	100,0	1 694	100,0
Couples avec enfant(s)	524	38,0	610	40,8	602	35,5
Familles monoparentales	179	13,0	240	16,1	365	21,6
Hommes seuls avec enfant(s)	35	2,5	72	4,8	102	6,0
Femmes seules avec enfant(s)	144	10,5	168	11,3	264	15,6
Couples sans enfant	675	49,0	644	43,1	727	42,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 378	100,0	1 494	100,0	1 694	100,0
Aucun enfant	745	54,0	716	47,9	844	49,8
1 enfant	285	20,6	408	27,3	356	21,0
2 enfants	273	19,8	274	18,3	388	22,9
3 enfants	68	5,0	91	6,1	89	5,3
4 enfants ou plus	8	0,6	5	0,3	16	1,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	214	157	73,4	74,4	72,2
6 à 10 ans	358	342	95,5	93,4	97,7
11 à 14 ans	291	288	98,9	98,7	99,2
15 à 17 ans	182	178	97,8	99,0	96,6
18 à 24 ans	279	141	50,5	46,6	54,5
25 à 29 ans	202	16	7,7	12,6	2,9
30 ans ou plus	3 978	35	0,9	0,7	1,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

LES ACTEURS ÉDUCATIFS, INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

- **La SDJES:**

Elle fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les accueils collectifs de mineurs. La SDJES met également à disposition des intervenants sportifs diplômés d'Etat qui proposent des séances sur le temps péri et extrascolaire.

De plus, elle propose des formations organisées en partenariat des acteurs liés à l'éducation des enfants (Inspection académique, Hand'avant 66, CAF, Conseil Général) à destination des directeurs et adjoints de direction des ALAE et des ALSH.

- **La commune de Saleilles :**

Elle dispose de différents services municipaux :

- le service des sports
- le service technique (agents de restauration et d'entretien, espaces verts)
- le comité d'animation de l'annexe mairie
- la police municipale

- **La CAF, un partenaire important :**

La caf aide au financement de l'accueil et qui a un droit de regard sur le projet pédagogique, le règlement intérieur et sur la grille des tarifs des accueils de loisirs de la ville.

Elle propose également une « aide financière à l'investissement » pour des frais d'aménagement et de matériel et attribue une aide de fonctionnement, PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Ces aides sont attribuées aux structures conventionnées avec la CAF, convention qui permet aux ALSH d'être admissibles au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Ce dernier, qui est un contrat de 4 ans, propose des aides au développement d'actions nouvelles, comme la création d'ALAE sur des écoles n'en ayant pas par exemple.

Les Caisses d'allocations familiales ont signé pour la période 2013 à 2017 une convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'Etat qui porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Ce dispositif se nomme Fonds Publics et Territoires. Anciennement appelé Fond Qualité, il attribue une aide financière aux projets en rapport avec l'accueil d'enfants en situation de handicap ou bien de projets dit « relevant d'une démarche innovante ».

Les familles : Nos premiers partenaires éducatifs.

En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos accueils. (Voir page 28)

L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

EXTRAIT PROJET ÉDUCATIF

Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

NOS MODALITÉS

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

Les activités organisées doivent, dans la mesure du possible, être ouvertes aux enfants atteints de handicap selon les principes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il s'agit de permettre l'inclusion d'enfants en situation de handicap au sein de notre structure lors de tous ces temps de loisirs.

Cette inclusion passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

L'accueil d'enfants en situation de handicap est inconditionnel et nécessitera certainement des aménagements particuliers en fonction du handicap de celui-ci.

Cela passe par la rencontre des familles ainsi que les éducateurs qui suivent les enfants, mais aussi par du personnel qualifié, ayant des connaissances sur les différents handicaps que l'on peut rencontrer.

Il est parfois nécessaire et toujours en fonction des handicaps de l'enfant d'avoir une personne détachée, soit un animateur soit une auxiliaire de vie scolaire, mise à disposition pour assurer le suivi de l'enfant et son intégration au sein du groupe.

ENFANTS A BESOIN PARTICULIER

L'admission en ACM est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêt. Y figurent notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement au responsable de l'accueil (sous enveloppe cachetée portant le nom du mineur), lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

PAI (projet d'accueil individualisé pour raison de santé)

Élaboré sous la responsabilité de l'équipe de direction scolaire en collaboration avec le médecin scolaire, la famille, l'équipe enseignante et le directeur de l'accueil de loisirs, le PAI définit les adaptations apportées à la vie du mineur atteint de troubles de la santé physiques ou psychiques durant son temps de présence au sein de la collectivité (temps scolaire et périscolaire).

Il permet d'assurer la sécurité de l'élève en définissant avec sa famille les besoins particuliers qui doivent être portés à la connaissance des équipes. Il peut également comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

Un aménagement, si nécessaire, est effectué entre tous ses acteurs ainsi que le service de restauration afin que l'enfant se sente à l'aise envers ses camarades.

PPS (projet personnalisé de scolarisation) en collaboration avec l'école

Élaboré par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), il définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap dont la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

S'il ne prend pas en compte actuellement le temps périscolaire, le PPS peut également être transmis au responsable d'un ACM par le responsable légal.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

EFFECTIFS

L'école élémentaire compte à ce jour environ 300 enfants répartis en 12 classes allant du CP au CM2. Actuellement, la direction de l'école est assurée par Mme Roussel.

Ils sont répartis de la façon suivante : 2 classes de CP, 2 classes de CE1, 1 classe de CE1/CE2, 2 classes de CE2, 2 classes de CM1, 1 classe de CM1/CM2, 2 classes de CM2.

A ce jour sont inscrits sur l'ALAE :

- 210 - 220 enfants (temps méridien)
- 80 - 95 enfants (temps du soir)

LES MOYENS

- Humains :

Le taux d'encadrement pour l'ALAE Saleilles est :

- 1 animateur pour 14 enfants sur le temps du midi
- 1 animateur pour 18 enfants sur le temps du soir

L'équipe doit être composée au moins 50% d'animateurs BAFA ou équivalent, 30% d'animateurs en cours de formation, et 20% de non diplômés.

Le personnel est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les intervenants extérieurs, ponctuels ou non, peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Composition de l'équipe (voir organigramme page 14-15)

- **Les rôles de chacun :**

Afin que nos objectifs soient atteints, chaque adulte à un rôle important à tenir.

- **Le directeur**

Pour que l'année se déroule correctement et que chaque individu y trouve sa place, son intérêt, le directeur doit mettre en place et gérer la préparation, le déroulement et la finalité de l'année.

- Il est garant du projet pédagogique qui est en accord avec le projet éducatif, et assure son suivi. Il est responsable de la période (et donc du groupe, des locaux) et doit s'assurer que tout est mis en place pour garantir le bon déroulement.
- Il établit un climat de confiance, analyse les différents problèmes rencontrés et les points forts, prévoit, observe et prend des décisions.
- Il a la même conduite à tenir que les animateurs car c'est un référent.
- Il a un rôle de formateur avec tous les membres de l'équipe et plus particulièrement avec les stagiaires, et il met en place des outils d'aide afin que chacun puisse évoluer.
- Il doit connaître et appliquer les règles SDJES et informer le reste des adultes en leur donnant la possibilité de se renseigner si nécessaire (instructions à disposition, téléphones affichés).
- Il assure la gestion et l'organisation administrative, financière et pédagogique (inscription administrative des enfants, gestion des présences des enfants et du personnel, suivi de l'entretien des locaux et du matériel, gestion des commandes, budget).
- Il assure un lien direct avec l'ADPEP, la mairie et les services, avec les animateurs, les enfants et les parents.
- Il veille à la présence de tous les documents obligatoires sur le centre : déclaration d'ouverture, registre de sécurité, assurance, projet éducatif, dossiers animateurs, fiches sanitaires des enfants, numéros de téléphone d'urgence.
- Il prépare et mène les réunions de préparation et les bilans en favorisant l'information et la communication.

- **Le directeur adjoint**

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.
- Il coordonne l'équipe d'animation et veille au respect du projet.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le projet pédagogique.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.
- Il assure le remplacement du directeur en cas d'absence.
- Il participe à la gestion de la structure (financière, administrative et pédagogique).
- Il applique et contrôle la réglementation jeunesse et sport.

- L'animateur

L'animateur/trices à un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Pour assurer la sécurité des enfants, les animateurs doivent connaître les règles SDJES en vigueur et les respecter (elles sont à la disposition de chacun dans le centre). Il est primordial que chacun connaisse les responsabilités qu'il y a en encadrant un groupe d'enfants.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié

Il faut se servir du projet pédagogique comme outil de travail et le respecter.

L'animateur est un référent pour l'enfant. Il doit donc montrer l'exemple en étant responsable, civique et en prêtant attention à ses faits et gestes ainsi qu'à son langage. C'est aussi un formateur pour les autres adultes car chacun a quelque chose à apporter aux autres.

- **L'animateur stagiaire**

Le stage doit lui permettre de faire le lien entre la théorie et le terrain, de mettre en pratique ce qu'il a appris durant la session de formation générale et approfondir ses connaissances en matière de techniques d'animation.

Il fait partie de l'équipe et à ce titre il doit comme ses collègues animateurs agir de la même façon.

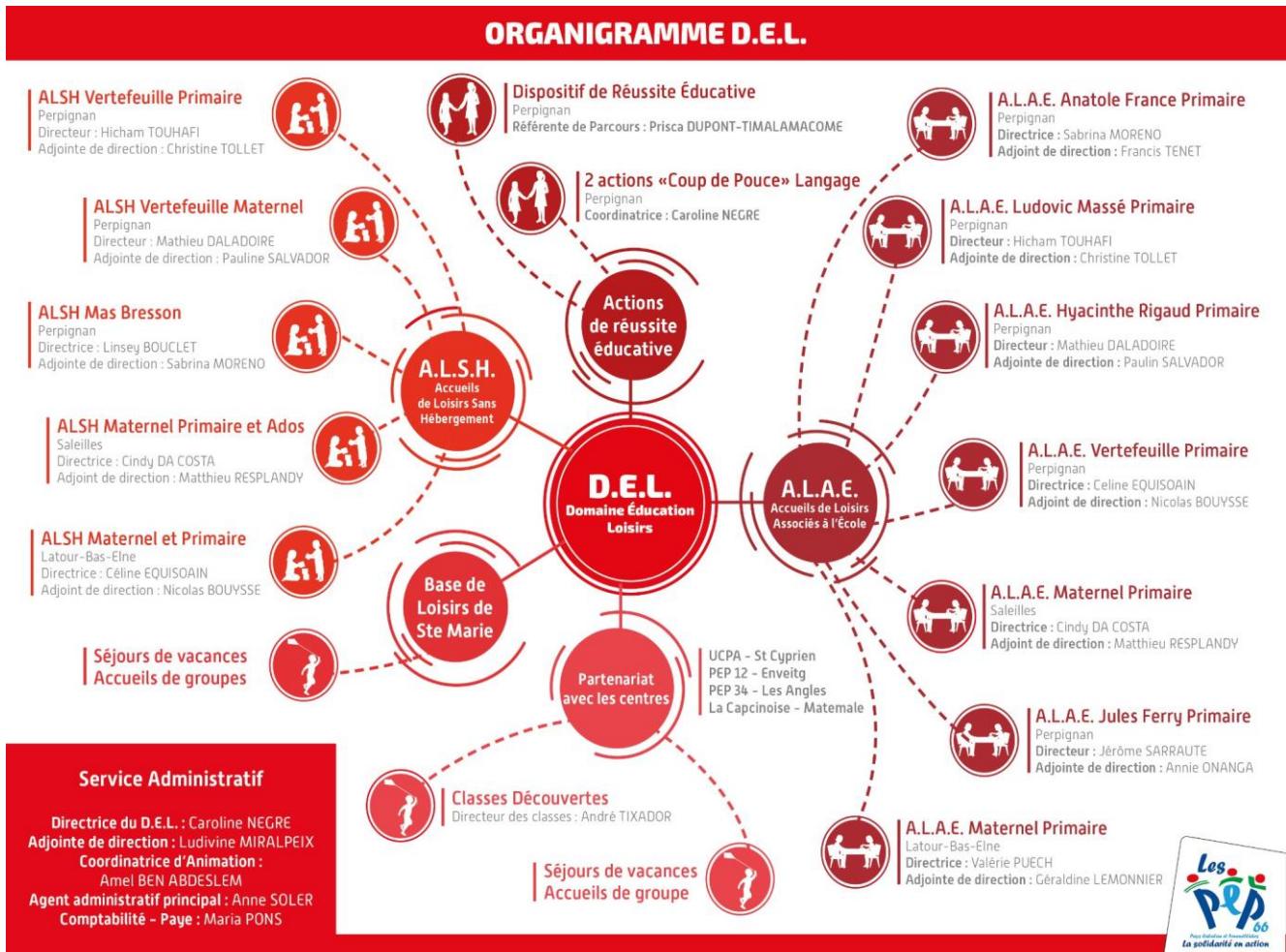
- **L'assistant sanitaire**

- Il travaille en partenariat avec le directeur.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi sanitaire.
- Il est responsable de l'infirmérie, du suivi sanitaire, des soins, des trousseaux à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il fait de la prévention et informe régulièrement tous les autres membres de l'équipe.
- Il gère les fiches sanitaires de liaison.
- Il gère le cahier d'infirmérie.
- Il est le référent en matière de santé auprès des parents

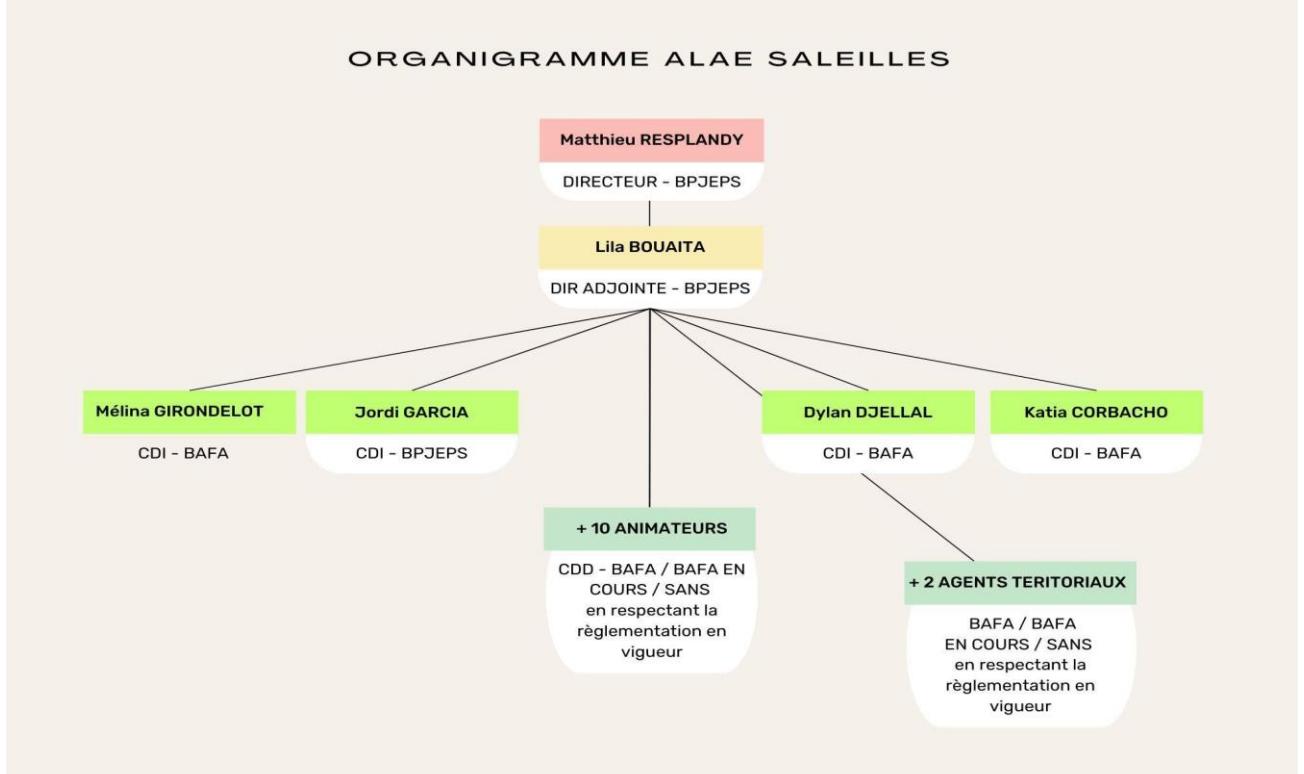
- **Le personnel du service**

- Le personnel d'entretien : Le personnel assure l'entretien des locaux le matin avant l'ouverture de l'ALAE.
- Le personnel de cantine :
 - ✓ Il prépare l'avant repas (chauffe, préparation des tables, chariots, carafes d'eau, corbeille de pain, préparation éventuelle des entrées).
 - ✓ Lors du repas, le personnel amène les barquettes (préalablement ouvertes en cuisine) sur toutes les tables (maternelle) ou en assure le service en self (élémentaire).
 - ✓ Il veille au bon déroulement du repas et participe à l'action éducative auprès des enfants au même titre que les animateurs (politesse, gestion du bruit, tenue à table etc...)

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME ALAE SALEILLES



Matériels :

- **Les locaux :**

L'ALAE est un service que propose la mairie aux familles par délégation à l'ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public).

La commune de Saleilles met à disposition de l'équipe pédagogique :

- 8 salles d'activités
- Un bureau
- Une salle de réunion
- Toilettes extérieure et intérieure
- La cour de l'école primaire



La restauration scolaire se trouve directement dans le groupe scolaire.

- **Financiers :**

Le budget est calculé sur la base des données de fréquentations prévisionnelles des enfants. Le directeur de l'ALAE est responsable de ce budget. Il se calcule automatiquement via un tableau Excel, regroupant les présences réelles hebdomadaires, les dépenses ainsi que le budget mis à jour.

Les dépenses sont quasi hebdomadaires en raison de l'achat du matériel pédagogique.

FONCTIONNEMENT DE L'ALAE

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- Sur le temps méridien : 12h00/14h00
- Sur le temps du soir : 17h00/18h30

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée :

- Sur le temps méridien : 1 directeur, 1 directrice adjointe et 15 animateurs.
- Sur le temps du soir : 1 directeur, 1 directrice adjointe et 3 animateurs + 2 agents territoriaux

JOURNÉE TYPE

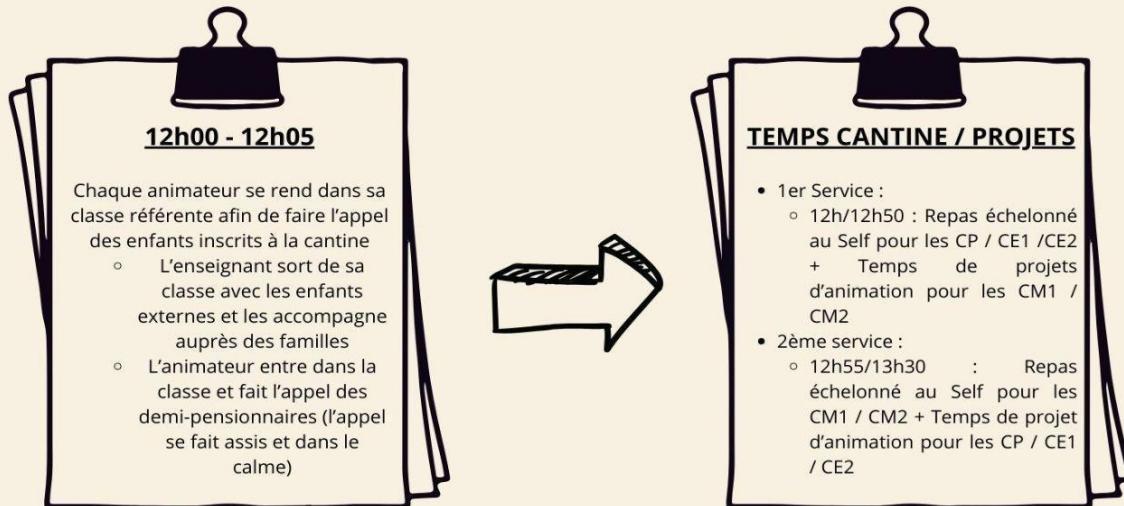
LE FONCTIONNEMENT ALAE MIDI

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) accueille les enfants inscrits au restaurant scolaire pendant le temps dit « méridien » de 12h à 13h50.

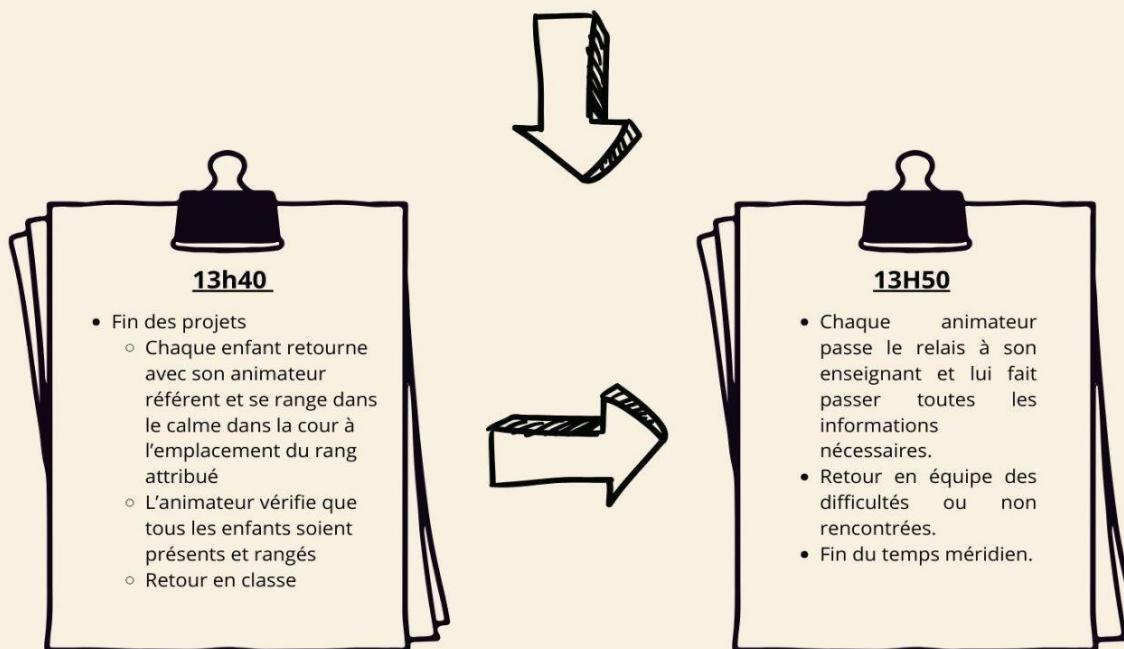
L'effectif varie entre 200 et 230 enfants. Les effectifs sont constants tout au long de la semaine.

L'animateur fait partie d'une équipe éducative dans laquelle différentes missions complémentaires (éducatives, pédagogique, ludique...) et solidaires sont assurées. On travaille ensemble dans le même but avec les mêmes règles.

- Déroulement type:



- A LA CANTINE**
- Un double appel est effectué par un animateur pour vérifier que tous les enfants mangent bien.
 - L'enfant :
 - rentre dans la cantine dans le calme
 - va au toilette si besoin puis se lave les mains obligatoirement
 - récupère son plateau et y dispose ses couverts, son verre et sa serviette
 - Un self se présente à lui avec un menu qui varie et élaboré par le SYM PM
 - choisit sa place au sein de la salle de restauration, il s'installe et mange à son rythme
 - débarrasse son plateau
 - se dirige vers la sortie et la zone des activités



LE FONCTIONNEMENT ALAE SOIR

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) accueille les enfants inscrits à l'ALAE du soir de 17h00 à 18h30.

L'effectif varie entre 80 et 95 enfants. Les effectifs sont constants tout au long de la semaine.

Les enfants partent échelonnés avec leur parent ou personne qui sont notés à autoriser à venir les chercher sur leur dossier d'inscription.

L'accueil des parents se fait par le directeur/rice adjoint. Ce temps permet d'échanger et de faire un retour sur les problèmes rencontrés sur les différents temps dont nous sommes responsables avec les parents.

Les équipes privilégient les pôles d'animations. Un espace de travail est proposé aux enfants ayant pour objectif de leur permettre de faire leurs devoirs. Ce lieu est ouvert pour que les enfants puissent organiser leur temps en fonction de leurs besoins propres.

Par beau temps, les enfants déposent leur sac dans la cour, la personne responsable de l'appel effectue le pointage de l'enfant et il se dirige vers sa salle située à l'étage afin de rejoindre son animateur référent et de patienter que tous les autres enfants arrivent à l'ALAE du soir. Puis, par groupe, tout le monde rejoint la cour de récréation afin d'attendre les parents.

Par mauvais temps, les enfants rentrent directement leur sac dans le bâtiment : les CP/CE1 laissent leur sac en bas des escaliers et les CE2/CM1/CM2 les déposent devant leur salle dans le couloir.

L'appel des enfants s'effectue à l'aide d'un micro avec une baffle à l'extérieur et un système sonorisé à l'intérieur.

Un décompte d'enfant est tenu par la personne chargée de l'accueil en cas d'incident (Incendie, inondation,...).

LES PROJETS ET ACTIVITÉS

Les activités et les projets entrent dans le cadre du projet éducatif, en coordination avec le projet d'école. Ils sont élaborés afin de prendre en compte l'intérêt de l'enfant, à savoir comprendre ses besoins, repérer sa participation, son implication dans le groupe et ses relations aux autres.

Cela permet de contribuer à son épanouissement en lui donnant la possibilité d'imaginer, de s'exprimer, de créer, de lui permettre d'obtenir un équilibre affectif pour pouvoir vivre normalement tout le reste (confiance, compréhension, repères...)

Enfin, au travers ses temps proposées, l'enfant a la possibilité de jouer seul, à deux ou en groupe, rencontrer les autres pour se connaître, se comparer, se mesurer, faire, etc. ...

La pratique doit rester dans le domaine du plaisir, du jeu et doit être adaptée aux groupes d'enfants (âgés, niveaux, etc....)

Chaque animateur propose aux enfants de leur groupe de classe, en début de période, un projet d'animation. Les enfants ont le choix entre 7-9 projets. L'enfant s'inscrit à un projet par cycle.

Chaque enfant a un panel de projets variés aux choix :

- Manuelles
- Sportives
- Artistiques
- Scientifiques
- Expression

Une représentation est faite pour les groupes et enfants qu'ils le souhaitent à la fin de chaque période.

De plus, le dernier vendredi, les animateurs proposent un Grand Jeu sur un thème aux enfants.

L'animateur doit prendre en compte les besoins et les capacités de chacun. Il est responsable des enfants afin d'assurer leur sécurité, de rester vigilant au respect des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inciter l'enfant à s'investir.

A chaque fin d'activité, l'enfant aide les animateurs au rangement du matériel et de la salle.

L'animateur est un repère pour les enfants, il doit avoir une attitude active pendant les tâches matérielles (en aidant l'enfant) et pendant les activités, pour motiver et intéresser les enfants afin qu'ils se mettent en valeur.

Les situations d'échec devront être évitées ou servir d'expérience pour mieux rebondir.

LA PLACE DE L'ENFANT

L'enfant est au cœur de toutes nos réflexions. Les animateurs proposent des projets variés donnant la possibilité aux enfants de pratiquer le loisir de leur choix. Diverses propositions sont énoncées: sportives, artistiques, manuelles, motricité, expression, jardinage... Chaque enfant détermine son choix entre : L'éventail d'activités proposées par l'équipe d'animation, ou les activités spontanées à partir du matériel et des aménagements de "pôles jeux" mis à disposition, jeux libres encadrés... L'enfant est libre dans ses choix, il peut ou non participer à une activité proposée.

Les pôles de jeux ont été pensés de manière stratégique et en concertation avec les enfants, par le biais d'un sondage sur les envies d'aménagement de l'espace.

En effet, un projet "zen" a été mis en place avec plusieurs espaces dans un coin de la cour : corde à sauter/cerceaux, espace musicaux, jeux de société/construction, jeux libres surveillés.

Avec la mise en place de cet aménagement, nous avons pu constater une nette amélioration du climat social au sein de la structure : plus les enfants sont occupés = moins de conflits incidents sont à déplorer.

LES BESOINS ET CARACTÉRISTIQUES DES 6/11 ANS

• Dès 6 ans

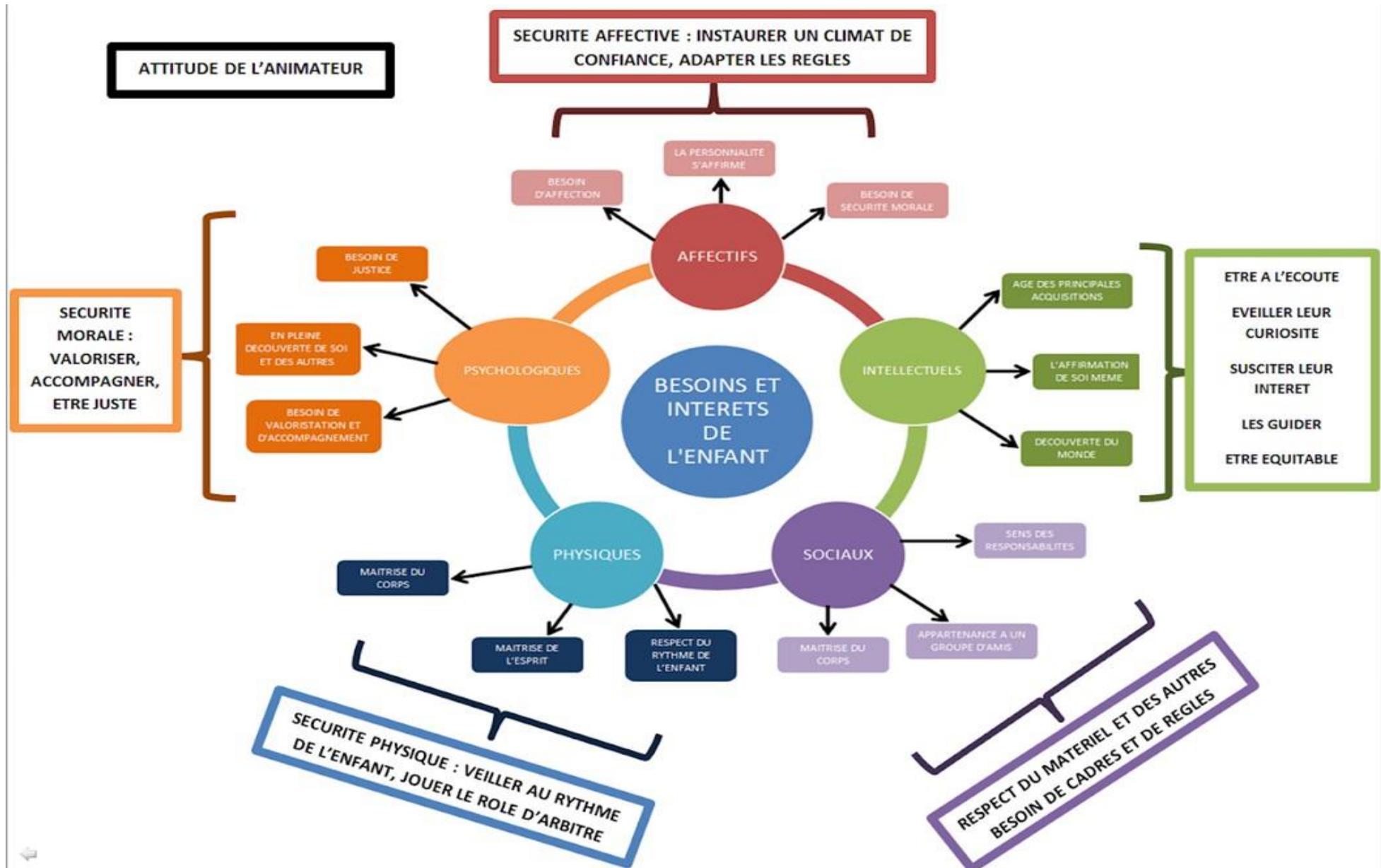
- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises.
- Concentration et mûrissement.
- Âge du sérieux.
- Contrôle croissant des réactions émotives.
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis.
- Dispersion et turbulence.
- Âge du déséquilibre.
- Curiosité.
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe.
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi

• Dès 9 ans

- Différences entre les filles et les garçons.
- Importance du leader.
- Déclin de la sexualité.
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler.
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition.

• Dès 11 ans

- Dénigrement et critique du monde.
- Âge ingrat : révolte, indépendance.
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées



LE RELATIONNEL

- **Les relations adultes/enfants**

Basées sur le respect mutuel de chacun. L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses. Il doit être à leur écoute, doit faire preuve d'autorité et veiller au respect des règles de vie. Il doit également adopter une attitude loyale et impartiale en cas de conflit. L'animateur doit garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Si un enfant se sent mal ou se blesse, il doit faire preuve d'une attention particulière à son égard.

- **Les relations avec les familles**

L'accueil des familles est aussi important que celui des enfants. L'animateur se doit d'avoir une attitude rassurante et sécurisante auprès de l'enfant mais aussi du parent. Au moment de l'accueil, l'animateur doit informer les familles sur un quelconque fait à signaler, ou à l'inverse peut également maintenir le lien social en discutant au portail, de manière bienveillante, autour de l'enfant.

- **Les relations dans l'équipe d'animation**

Si l'animateur pose une sanction, il se doit d'avertir le reste de l'équipe. L'animateur doit faire preuve d'initiative dans la vie quotidienne ainsi que dans les temps d'animations. Les animateurs doivent communiquer les informations qu'ils reçoivent au reste de l'équipe. En cas de conflits au sein de l'équipe, ils doivent s'expliquer à l'écart des enfants ou même en parler à la direction.

- **Les relations avec le personnel extérieur**

Le directeur doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique ou les professionnels travaillant sur la même structure et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun. Cette entente permet d'assurer un travail efficace et sans conflits. La communication est le mot d'ordre.

LES OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

L'équipe d'encadrement travaille dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités et dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous devons réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène...) au bon déroulement de la vie sur la structure.

L'ALAE n'est pas une " seconde école ", son objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant mais plutôt de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes, dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure, le préparant ainsi à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.



Les objectifs opérationnels / moyens :

1. RESPONSABILISER LES ENFANTS :
 - En leur donnant la possibilité de faire des choix
 - En travaillant sur les différentes étapes du projet d'activité
2. AMENER L'ENFANT À SE RÉALISER ET À ACQUÉRIR UNE CERTAINE AUTONOMIE :
 - En leur proposant des activités variées
 - En laissant l'enfant faire le choix de son ou ses activités
3. DÉVELOPPER LA MOTRICITÉ DE L'ENFANT :
 - Par la réalisation de jeux sportifs avec des sports de références
 - Par la prise de conscience de son corps et de son potentiel
4. APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE :
 - Responsabiliser les enfants envers autrui en facilitant la communication entre les enfants et les adultes
 - Amener l'enfant à respecter l'autre en favorisant et valorisant l'esprit de groupe
 - Amener l'enfant à respecter le matériel et leur environnement tel que les salles d'activités et les lieux communs

1. LES AXES

Promouvoir le respect mutuel

01.

Encourager les enfants à respecter les différences, les opinions et les espaces personnels des autres, afin de créer un environnement inclusif et bienveillant.

Favoriser la coopération et l'entraide

02.

Inciter les enfants à travailler ensemble et à s'entraider dans les activités quotidiennes, renforçant ainsi l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance.

Développer des compétences de résolution de conflits

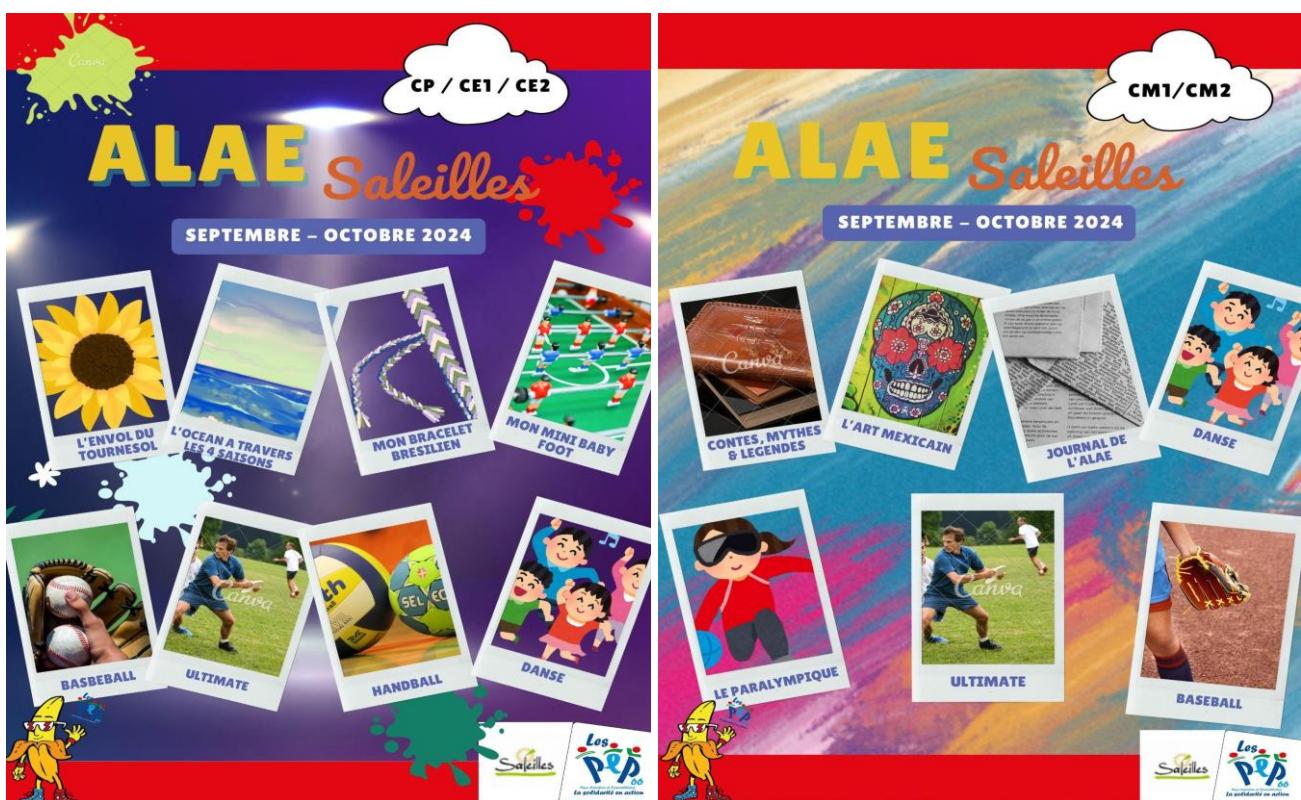
03.

Apprendre aux enfants des stratégies pour gérer les conflits de manière pacifique et constructive, en privilégiant le dialogue et la compréhension.

2. LES MOYENS



3. PROJETS MIS EN PLACE : Période Sept / Oct



FORMATION

1. ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE

L'accompagnement de l'équipe se fait de façon quotidienne. La direction se doit d'avoir une approche bienveillante envers l'équipe d'animation, tout en instaurant un climat de confiance. Le cadre réglementaire doit être évidemment posé en énonçant, de manière claire, les missions et la posture attendues sur le terrain.

A chaque fin de service du midi, les animateurs.trices se réunissent pour faire un retour quotidien des informations à faire remonter à la direction tant sur l'organisation que sur des spécificités sur l'accompagnement des enfants. Cela permet à chaque membre de l'équipe d'être au courant des évolutions journalières, de prises de décisions par rapport au fonctionnement ou une situation en particulier.

L'accompagnement sur le plan formation est également mis en place à travers les réunions d'équipe hebdomadaires, menées chaque lundi. Ces rencontres permettent d'aborder des thématiques variées, adaptées aux besoins des équipes, favorisant ainsi l'enrichissement des compétences des animateurs et le partage de bonnes pratiques. Cet accompagnement vise à garantir une amélioration continue des pratiques éducatives, renforçant ainsi la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

2. LES RÉUNIONS

Les réunions d'équipe sont préparées en amont par l'équipe de direction, en établissant un ordre du jour. Les différents points à aborder varient et sont rédigés par l'ensemble de l'équipe. Un compte rendu est également écrit à chaque fin de réunion afin de garder une traçabilité du contenu et des échanges.

La méthode active est celle que l'on utilise le plus fréquemment : elle favorise la dynamique de groupe. Les techniques utilisées sont :

- Les discussions en grands / petits groupes
- L'étude de cas avec jeux de rôles
- Recherche créatives (brainstorming, Kahoot, Wooclap, Paddlet,...).

Un jeu de cohésion est proposé à chaque début de réunion, afin de permettre à l'équipe de communiquer à travers le jeu et de manière ludique. Cela renforce les liens entre chaque membre et permet également de gérer certains conflits ou malentendus.

Durant ces réunions, l'équipe d'animation travaille sur la préparation des projets d'animations à mettre en place, sur l'organisation au quotidien, l'aménagement des espaces, et utilise ces temps afin de faire des évaluations régulières du projet pédagogique en cours.

Enfin, les animateurs.trices du service d'accueil du soir peuvent alors faire le lien avec les parents lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants.

Certains temps de travail sont organisés sous forme :

- de formation interne (réunion d'équipe) sur diverses thématiques (rythme et besoins de l'enfant, gestion des émotions, les différentes valeurs de

- l'association, communication non violente, thématique d'activités spécifiques...).
- des formations continues organisées par la SDJES sur lesquelles peuvent se positionner les animateurs pour développer leurs compétences sur diverses thématiques.

- **Bilan de fin de cycle :**

Chaque fin de cycle, la direction échange avec chaque membre de l'équipe d'animation. Un planning vierge est disposé en amont au bureau, avec différents créneau disponibles, ainsi l'animateur/trice peut se positionner, en fonction de ses disponibilités, pour un bilan de fin de cycle.

Lors de cet échange, la direction pose quelques questions, afin de savoir comment se sent l'animateur/trice dans ses missions, discuter des objectifs qu'il ou elle s'est fixé en début de cycle, tout en maintenant une discussion naturelle, loin de l'aspect interrogatoire.

Ces entretiens sont très importants, tant pour la direction que pour l'animateur.trice, car cela permet de mettre à jour les missions/posture attendue sur le terrain et prendre en compte les besoins de chaque membre de l'équipe d'animation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1. HYGIENE ET SECURITE

- Une armoire comprend les accessoires de soin
- Le registre des soins : il est tenu par toute personne qui soigne un enfant, et ce, de manière journalière. Tous les soins, quels qu'ils soient, doivent être consignés sur le registre. Les animateurs retroussent les soins donnés pendant le temps ALAE.
- L'assistant sanitaire : le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement, placé sous l'autorité du directeur de l'ALAE. Cette personne doit être titulaire du PSC1. L'assistant est chargé des relations avec les professionnels de la santé et de la gestion des documents de santé (PAI, certificat...).
- Allergies et consignes de santé : un registre est à disposition de tout le personnel pour vérifier les allergies d'enfants, ainsi que les consignes de santé et les numéros utiles (SAMU, centre antipoison...).
- Dossier médical de l'enfant : la fiche sanitaire est remplie par les parents et à portée de main. Le personnel assure le respect de la confidentialité des informations produites.

2. LE NON-NÉGOCIABLE

- Le personnel :
 - Appliquer la législation en vigueur.
 - Interdiction de fumer devant les enfants et dans tous les locaux accueillant ou non des enfants.
 - Interdiction d'introduire ou de consommer de l'alcool ou produits illicites sur le centre de loisirs.
 - Respect des horaires de travail.
 - Présence obligatoire à tous les temps de travail pour le bon déroulement de la journée.
 - Tenue correcte et adaptée au travail.
 - Aucun conflit en présence des enfants.
 - Respect des personnes, lieux et matériel.
 - Respect des règles de vie et des décisions prises en commun.
 - Tout acte de violence physique, morale ou verbale entraînerait des sanctions.
 - Appel téléphonique auprès de la direction pour signaler absence.
 - Interdiction de toute forme de discrimination (physique, morale, religieuse...)

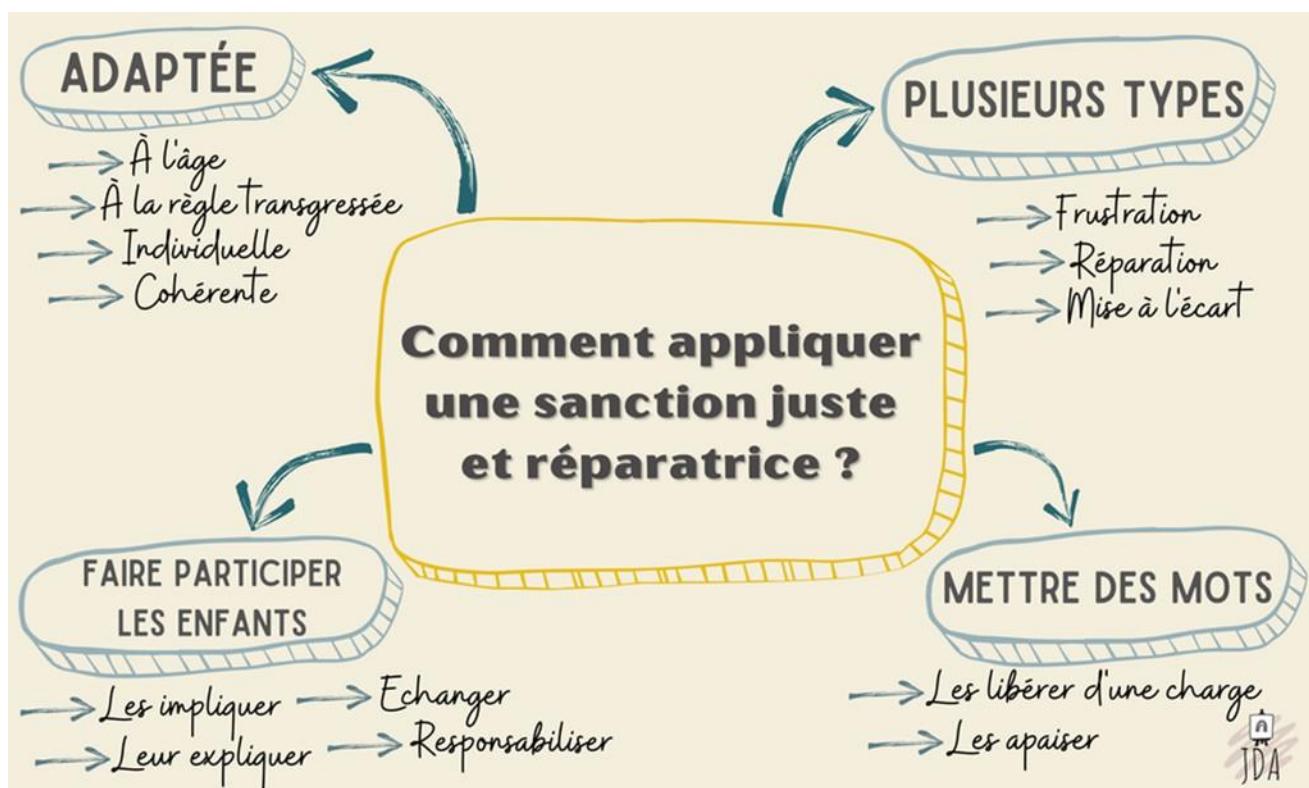
L'animateur s'engage à respecter en signant le règlement intérieur mis en place par la direction présenté à la signature du contrat de travail.

- **Les enfants :**

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie auprès du public doit être simple et efficace. Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie élaborées par l'équipe d'animation, et en concertation avec l'ensemble du public. Ces règles sont fixées dans l'intérêt de tous et pour assurer le bien-être de l'enfant :

- Respect des personnes, enfants et adultes
- Respect du matériel, des locaux
- Respect des règles de sécurité
- Interdiction de toute forme de discrimination (physique, morale, religieuse...).

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien. Chaque espace de l'ALAE dispose d'une charte afin d'assurer un engagement concret et officiel.



Source : le journal de l'animation

IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

1. IMPLICATION DES FAMILLES

L'accompagnement à la parentalité est l'un des axes du Projet Éducatif. Ainsi, pour offrir un accueil de qualité aux enfants, il est indispensable de prendre en compte sa famille.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, dans le sens où ils sont reconnus compétents et responsables en matière d'éducation.

Si parents et professionnels se reconnaissent des compétences réciproques et complémentaires, alors leur alliance participe au développement harmonieux et au bien-être de l'enfant et favorise également le parcours éducatif et l'intégration sociale de celui-ci. Parent et équipe d'animation sont donc des partenaires de coéducation, où l'enfant est placé au cœur des préoccupations.

L'accueil périscolaire efficient de ce partenariat familles professionnels ne peut s'accomplir qu'avec l'instauration d'un lien de confiance. Pour y parvenir, le parent a besoin de constater et d'éprouver régulièrement que ses besoins sont pris en compte et que sa place est réfléchie au sein de la structure. Quand tel est le cas, il peut naturellement supposer qu'il en est de même pour son enfant. Un parent en confiance avec les animateurs et l'ensemble des équipes, c'est un enfant serein, sécurisé.

De plus, si le parent est en confiance, alors les discussions n'en seront que plus facilitées autour de la vie de l'enfant à la maison, des problématiques rencontrées, des astuces, des préférences... En écoutant les parents, en connaissant les pratiques familiales, les équipes peuvent plus facilement assurer une prise en charge individualisée des enfants.

En permettant l'implication des parents, le lieu d'accueil favorise les relations entre parents et donc le lien social. Participer à la vie quotidienne et associative est pour eux une occasion de partager et de développer leurs compétences et leurs savoirs. Nous développerons tout au long de l'année de nombreux projets qui s'adaptent aux spécificités des publics et aux besoins des familles.

2. COMMUNICATION AUX FAMILLES

Au sein de l'ALAE de Saleilles, la communication avec les parents est primordiale. Elle est indispensable au bon déroulement de l'accompagnement des enfants.

Voici nos différents outils de communication. Il est évident que tous ces outils ne remplaceront ni les contacts directs ni les bonjours du matin, mais ils peuvent s'avérer très utiles!

- L'affichage - A côté de la porte d'entrée de l'ALSH, se trouve un panneau d'affichage où la direction peut transmettre sa communication, à travers affiches de projets mais également messages/annonces particulières. Les parents pourront y trouver tout au long de l'année, des informations diverses concernant l'ALAE.
- La prise de rendez-vous - Si les parents ont des questions, doutes, ou demandes d'informations au sujet de leur enfant, la directrice se tient à leur disposition pour les accueillir au bureau afin d'échanger de vive voix.
- Par téléphone / par mail

EVALUATION

L'évaluation de notre projet pédagogique nous permet de prendre du recul sur les actions menées et de dégager des perspectives d'amélioration. Voici les principaux points évalués :

Le temps méridien est un moment clé de la journée des enfants, offrant une coupure bénéfique entre les moments d'apprentissage en classe. Durant cette pause, les enfants ont accès à un large panel d'activités ludiques, créatives, sportives ou de détente, qui leur permettent de se ressourcer tout en s'amusant. Ces activités favorisent à la fois le développement de compétences sociales, la transmission de valeurs et contribuent ainsi à leur bien-être et à leur futur vie de citoyen.

1. Formation de l'équipe d'animation :

L'accompagnement des animateurs est un aspect essentiel de notre projet. Les réunions d'équipe organisées chaque semaine ont pour but de renforcer les compétences de chaque membre en les plaçant en situation réelle, afin de mieux se préparer aux activités et à la gestion du groupe.

Ces formations favorisent l'amélioration continue des pratiques professionnelles, assurant un encadrement de qualité pour les enfants. La dynamique créée par ces réunions permet également d'harmoniser les pratiques de l'équipe et de renforcer la cohésion entre animateurs.

2. Collaboration avec les enseignants :

La collaboration entre l'équipe d'animation et les enseignants n'est malheureusement pas assez développée. C'est pour cette raison que nous aspirons à intensifier davantage les projets en lien avec l'école pour favoriser une continuité éducative plus marquée.

Une meilleure communication entre les deux équipes permettrait de mieux comprendre les besoins des enfants, d'adapter les activités proposées sur le temps périscolaire, et de garantir un accompagnement cohérent entre le temps scolaire et périscolaire.

3. Communication avec les familles :

Le lien avec les familles est primordial pour assurer une continuité éducative et valoriser les actions menées au sein de l'ALAE. Nous allons développer davantage la communication en lançant de nouveaux supports, notamment grâce au projet du journal de l'ALAE via un blog animé par les enfants.

Chaque mois, les projets phares de la structure seront présentés via ce blog, incluant des mini articles sur les animateurs, afin de mieux faire connaître leurs rôles et leurs compétences.

Par ailleurs, la mise en place d'un conseil d'enfants mensuel permettra de recueillir les suggestions et propositions des enfants, renforçant leur engagement dans la vie de l'ALAE et leur participation active à la prise de décisions.

Axes d'amélioration :

- **Optimiser la collaboration avec les enseignants :**

Nous souhaitons développer davantage de moments de concertation réguliers avec les enseignants afin de partager nos objectifs et de mieux intégrer les apprentissages scolaires et périscolaires.

- **Diversification des activités méridiennes :**

En tenant compte des retours des enfants, nous envisageons de proposer une variété plus large d'activités, en incluant des ateliers adaptés et innovants à différents centres d'intérêt et à des groupes d'âge spécifiques.

- **Renforcement de la formation pratique des animateurs :**

Nous pourrions intégrer des formations ponctuelles assurées par des professionnels extérieurs, pour apporter de nouvelles approches et enrichir les pratiques pédagogiques.

- **Renforcement de la communication avec les familles :**

En poursuivant le développement du journal de l'ALAE, et en intégrant les familles dans ces démarches, nous espérons rendre plus visibles les projets réalisés et susciter une dynamique d'échanges renforcée.

Cette évaluation globale nous permet de constater que le projet pédagogique de l'ALAE répond aux besoins de coupure et d'épanouissement des enfants durant la journée, tout en s'appuyant sur une équipe d'animation formée et investie. Les perspectives dégagées visent à renforcer nos points forts, avec une priorité donnée à une meilleure communication avec les familles et une collaboration plus rapprochée avec l'équipe d'enseignants.



“L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue” - Jean EPSTIEN